

Décision

Générale

colonial

Décision n° 67/SG/AI chargeant un agent auxiliaire des fonctions d'inspecteur de la voirie

n° 67/SG/AI

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
22 janvier 1968

Numéro JO
n° 3 du 10/02/1968

Date du numéro
10 février 1968

TEXTE INTÉGRAL

M. Daoud Ourouke Youfis, chef d'équipe auxiliaire, en service à la Voirie de Djibouti est, pour Compter du 1er janvier 1968, chargé d'assurer à titre intérimaire, les fonctions d'inspecteur de la voirie chargé des poursuites dans de Djibouti pendant la durée du congé de M. Boulouk Abdou, titulaire du poste. M. Daoud Ourouke Youfis prêtera le serment prescrit par la loi. L'intéressé percevra à indemnité forfaitaire mensuelle de 21.000 francs (chap. 14, art. 7, exercice 68).